

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

DEMANDEUR D'EMPLOI

- Lettre de motivation adressée à Monsieur le Président du Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique précisant le projet professionnel.
- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1 du foyer fiscal (Celui-ci doit obligatoirement indiquer un revenu) à défaut fournir toute autre attestation de revenus de l'année N-1 (exemple CAF ou RSA)
- Fiche de prescription et de demande de financement Pôle Emploi
- Historique Pôle Emploi (au moins 6 mois d'inscription au Pôle Emploi)
- Photocopie de la pièce d'identité et du livret de famille
- Document de l'établissement indiquant le coût (devis), le contenu (programme) et les dates de la formation
- Certificat d'inscription de l'école ou de l'organisme de formation (obligatoire pour les formations hors Martinique)
- Curriculum Vitae (CV)
- Réponses des autres organismes à votre demande d'aide à la formation tels que :
 - Pôle emploi
 - AGEFIPH (Association Gestionnaire du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)
 - Centre Communal d'Action Social (CCAS)
 - Autres structures

La prise en charge partielle des frais pédagogiques de formation par tout autre organisme est obligatoire pour l'instruction de votre dossier.

*Le dispositif d'Aide à la Formation Professionnelle de la Collectivité Territoriale de Martinique prend en charge **uniquement les coûts pédagogiques de formation**.*

En vertu de la **convention CTM/ Pôle emploi**, la procédure est la suivante :

Le dossier complet doit être déposé à votre AGENCE POLE EMPLOI qui émet un avis et transmet à la DIRECTION POLE-EMPLOI qui prend une décision qu'elle communique à la CTM pour examen et décision finale